Répartition des compétences

•	De quel niveau dépend la police? La Confédération, les cantons ou les communes?	
•	Lorsqu'un jeune garçon est appelé au recrutement, par qui est-il convoqué? La Confédération, son canton ou sa commune?	
•	A qui paie-t-on la redevance radio-télévision? La Confédération, le canton ou la commune?	
•	Un étranger veut être naturalisé. A qui s'adresse-t-il? A la Confédération, à son canton ou à sa commune?	
•	Un metteur en scène veut monter une pièce de théâtre. A qui peut-il demander de l'aide? A la Confédération, à son canton ou à sa commune?	
•	Qui gère l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)? La Confédération, le canton de Vaud ou la commune de Lausanne?	
•	Qui gère le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)? La Confédération, le canton de Vaud ou la commune de Lausanne?	
•	A la fin d'un apprentissage, où un CFC obtenu à Lausanne est-il valable? Dans tout le pays, dans le canton de Vaud ou uniquement à Lausanne?	

Institutions politiques suisses

Répartition des compétences (suite)

- Tal qui est eligage un eliseignant de l'école obligator	ire? La Confédération, le canton ou la commune?
• Si un travailleur se retrouve au chômage, qui fixe la re commune?	ente qu'il va toucher? La Confédération, son canton ou sa
Pourquoi le conseiller fédéral responsable des affaire ci-dessous?	AFFAIRES ETRANGÈRES ÉCONOMIE DÉFENSE FINANCES ASSURANCES SOCIALES